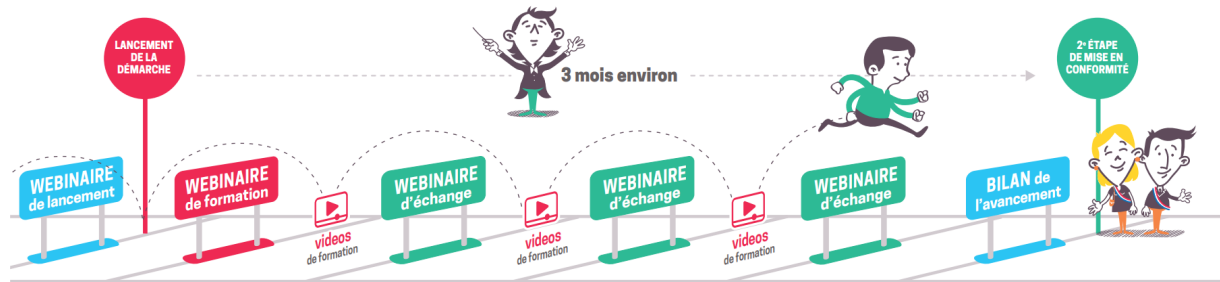


VOTRE FEUILLE DE ROUTE 2021



Veuillez suivre la formation dans l'ordre du parcours.

Vous pouvez valider les webinaires et vidéos suivis et les actions que vous avez réalisées :

1 webinaire de lancement

- Vérifier votre connexion à Madis : login et mot de passe
- Visionner le tuto Madis qui vous présentera l'outil dans les grandes lignes
- Vérifier dans « ma collectivité » que les coordonnées renseignées sont actualisées.
- Vérifier dans le registre de traitement que toutes les fiches de traitements sont désactivées

1 webinaire de formation

- Dans le registre des traitements, activer les traitements qui correspondent aux activités de votre collectivité.
- Dans le registre des traitements, vérifier et compléter pour chaque fiche de traitement :
 - Base légale
 - Catégorie de données
 - Personnes concernées

Vous pouvez vous appuyer sur les vidéos suivantes pour effectuer ce travail :

- Vidéo : Tuto Madis - Présentation
- Vidéo : Tuto Madis – Registre des traitements
- Vidéo : Finalités et bases légales
- Vidéo : Base légale 1 : L'obligation légale
- Vidéo : Base légale 2 : la mission d'intérêt public
- Vidéo : Base légale 3 : le contrat
- Vidéo : Base légale 4 : le consentement

Si vous avez des questions c'est le moment de nous les faire parvenir par mail au moins 8 jours avant le premier webinaire d'échange à l'adresse suivante : dpd@soluris.fr

1er webinaire d'échanges Atelier N°1/3

- Dans le registre des traitements, vérifier et compléter chaque fiche de traitement :
 - Destinataires et sous-traitants
 - En tant que

Les vidéos suivantes vous aideront pour effectuer ce 2^e travail :

- Vidéo : Les responsabilités
- Vidéo : Responsabilités : le responsable traitement
- Vidéo : le référent RGPD
- Vidéo : le DPD
- Vidéo : le DPD mutualisé
- Vidéo : le sous-traitant
- Vidéo : La CNIL
- Vidéo : Les responsables conjoints
- Vidéo : destinataires et sous-traitants

Si vous avez des questions c'est le moment de nous les faire parvenir par mail au moins 8 jours avant le second webinaire d'échange à l'adresse suivante : dpd@soluris.fr

- 2ème webinaire d'échanges Atelier N°2/3**
- Insérer les mentions sur vos formulaires de contact (modèle)
- Rédiger la politique de protection des données (modèle)
- A l'aide de la check-list site web, vérifiez la conformité de votre site(modèle)

- Vidéo : les mentions sur les formulaires
- Vidéo : la politique de protection des données
- Vidéo : la conformité du site web

Si vous avez des questions : dpd@soluris.fr

- 3ème webinaire d'échanges Atelier N°3/3**
- Sensibiliser les personnes susceptibles de recevoir des demandes d'exercice de droits (accueil etc.) (vidéo)
- Préparer les courriers de réponse aux éventuelles demandes(modèle)

- Vidéo : la gestion des droits des personnes : les droits
- Vidéo : la gestion des droits des personnes : s'organiser

Afin de préparer le webinaire de bilan, vous devez vous connecter à MADIS. Dans actions de protection, sélectionner les actions qui sont appliquées :

- [2021] STRUCTURER LE REGISTRE DES TRAITEMENTS
- [2021] REGISTRE DES TRAITEMENTS RELU ET MIS A JOUR
- [2021] PROCEDURE D'EXERCICES DES DROITS DES PERSONNES
- [2021] POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES
- [2021] MENTIONS SUR LES FORMULAIRES
- [2021] CONFORMITE SITE WEB

Vous devez indiquer qu'elles sont appliquées seulement si vous avez réalisé ces actions dans votre collectivité : il vous suffit d'aller dans l'action, de cocher « appliquer » et de valider en cliquant sur soumettre

*****A FAIRE AVANT LE 25/06/2021*****

- 1 webinaire de bilan**